



LA MAISON FONDATION
MAURICE-TANGUAY



pour les enfants aux besoins particuliers

UNE PRÉSENTATION DE

Mercedes-Benz de Québec



RÈGLEMENTS 2026

PLUS DE 1 000 000 \$ EN PRIX • 15 GAGNANTS-FINALISTES ET UN GRAND GAGNANT

Le tirage de la Maison Fondation Maurice-Tanguay Novoclimat est la principale source de financement de la Fondation Maurice-Tanguay. Les sommes amassées sont investies dans des projets visant l'amélioration de la qualité de vie des enfants ayant des besoins particuliers. Les projets acceptés, qu'ils soient pour des familles ou des organismes doivent viser une clientèle faisant partie du vaste territoire de la Province de Québec.

ADMISSIBILITÉ

1. La participation est réservée exclusivement aux personnes âgées de 18 ans et plus et physiquement localisées dans la province de Québec lors de l'achat de billets.
2. Les personnes suivantes ne sont pas admissibles au tirage : les membres du conseil d'administration et le personnel administratif travaillant au siège social la Fondation Maurice-Tanguay, ainsi que toutes les personnes vivant à la même adresse que ceux-ci.

COMMENT PARTICIPER

3. Les billets sont vendus par des vendeurs autorisés par la Fondation ou directement via la plateforme web administrée par des employés de la Fondation.
4. Les participants qui achètent en personne dans un point de vente auprès des bénévoles, recevront au même moment leurs billets imprimés indiquant leurs numéros associés aux billets achetés ainsi que les coupons-rabais le cas échéant.



LA MAISON FONDATION
MAURICE-TANGUAY NOVO CLIMAT
pour les enfants aux besoins particuliers

UNE PRÉSENTATION DE
Mercedes-Benz de Québec



RÈGLEMENTS
2026

5. Lorsqu'ils se procurent des billets via la plateforme web, les acheteurs reçoivent un talon numérisé par courriel énumérant les numéros achetés ainsi qu'un coupon-rabais de Tanguay ou de Normandin selon le type de billet acheté. Aucun billet ne sera imprimé et envoyé par la poste.
6. **Pour les coupons-rabais avec un achat sur le site web**, vous recevrez vos coupons-rabais en même temps que vos numéros de tirage : **Billet à 200 \$** : Un coupon-rabais de 100 \$ applicable chez Tanguay sur tout achat de 1000 \$ et plus. Un seul coupon par achat. Ne peut être jumelé à aucune autre offre. Valide jusqu'au 31 octobre 2026. **Billet à 100 \$** : Un coupon-rabais de 50 \$ applicable chez Tanguay sur tout achat de 500 \$ et plus. Un seul coupon par achat. Ne peut être jumelé à aucune offre. Valide jusqu'au 31 octobre 2026. **Billet à 20 \$** : Un coupon-rabais de 5 \$ de Normandin pour tout achat de 30 \$ et plus avant taxes, un seul coupon par achat, ne peut être jumelé à aucune offre. Valide en salle à manger seulement jusqu'au 31 octobre 2026.
7. **Pour un achat auprès de nos bénévoles** : Pour recevoir une copie de votre billet et de votre coupon-rabais, vous devez fournir une adresse courriel valide. Vos numéros de tirage ainsi que votre coupon-rabais vous seront remis physiquement par le bénévole.
8. Tous les numéros de billets achetés (web et en personne) sont collectés simultanément pour le tirage électronique des numéros gagnants par un générateur de nombres aléatoire.
9. Chaque participant devra fournir ses coordonnées pour acheter des billets et être éligible au tirage.

INFORMATIONS SUR LE TIRAGE

10. Le coût unitaire du billet est de 200 \$ pour 50 chances, de 100 \$ pour 20 chances et de 20 \$ pour 3 chances de gagner l'un des 15 prix secondaires de même que la Maison Fondation Maurice-Tanguay Novoclimat 2026. (Par ex : le billet à 200 \$ vous donnera 50 numéros uniques, le billet à 100 \$ vous donnera 20 numéros uniques et le billet à 20 \$ vous donnera 3 numéros uniques pour gagner lors des tirages.)
11. Nombre de billets électroniques : 185 000 billets dont 10 000 billets à 200 \$, 25 000 billets à 100 \$ et 150 000 billets à 20 \$.
12. **Valeur totale des prix** : 1 050 000 \$
13. A partir du moment d'achat de votre billet, vos numéros demeurent dans le tirage pendant toute la durée de la campagne. (1er novembre au 4 septembre 2026)
14. **Prix secondaires à gagner pour les 15 gagnants-finalistes**

Deux présélections sont prévues : 24 avril 2026 pour attribuer 5 prix secondaires et le 4 septembre 2026 pour attribuer 10 prix secondaires. Chaque gagnant-finaliste recevra automatiquement un certificat-cadeau de 1000 \$ échangeable chez Tanguay avant le 31 mars 2027.



LA MAISON FONDATION
MAURICE-TANGUAY NOVO CLIMAT
pour les enfants aux besoins particuliers

UNE PRÉSENTATION DE

Mercedes-Benz de Québec



Les deux présélections auront lieu au siège social de la Fondation Maurice-Tanguay au 50, rue du Marché-Champlain, Québec, G1K 4H3

- **Sélection du 24 avril 2026 à 11h00.** Pour être éligible à cette présélection, achetez votre billet avant le 23 avril à 17h00.
 - **Sélection du 4 septembre 2026 à 11h00.** Pour être éligible à cette présélection, achetez votre billet avant le 3 septembre à 17h00
15. Le grand gagnant de la Maison sera sélectionné le 13 septembre 2026 parmi les quinze gagnants qui auront préalablement gagné un prix secondaire.
 16. **Déroulement du grand tirage le 13 septembre 2026** entre 9h00 et 10h00 AM, dans le cadre de l'émission Salut Bonjour weekend à TVA diffusée depuis Le Bonne Entente situé au 3400, chemin Sainte-Foy à Québec :
 17. Les quinze numéros des gagnants-finalistes sélectionnés de façon électronique et aléatoire lors des 2 présélections (24 avril et 4 septembre) se retrouveront dans quinze capsules déposées dans le baril pour le grand tirage.
 18. Le responsable du tirage pigera au hasard une capsule qui désignera le grand gagnant de la Maison Fondation Maurice-Tanguay Novoclimat 2026. Le gagnant aura le choix entre le Prix Maison partout au Québec ou le Prix Argent de 750 000 \$.
 19. Prix Maison partout au Québec*, comprend (valeur totale de 1 035 000 \$ taxes incluses) :
 - La construction d'une maison d'une valeur totale de 735 000 \$
 - Une allocation de 200 000 \$ pour le terrain et l'aménagement paysager dans une municipalité de votre choix au Québec*.
 - Les meubles et la décoration d'une valeur de 100 000 \$.
- *Le gagnant pourra recevoir cette maison dans la municipalité de son choix au Québec seulement. Toutefois, le terrain choisi devra être desservi par des services publics et municipaux (électricité, aqueduc, etc.) et la main-d'œuvre qualifiée devra être disponible dans la région concernée afin de réaliser ce projet. La responsabilité de la Fondation Maurice-Tanguay ne peut dépasser 1 035 000\$ toutes taxes incluses pour la réalisation de ce projet.
20. Le gagnant peut aussi choisir le **Prix Argent**. Si le gagnant opte pour le Prix Argent la Fondation Maurice-Tanguay lui remettra la somme de 750 000 \$.
 21. Le gagnant aura 14 jours à compter de la date du tirage pour faire son choix entre le Prix Maison ou le Prix Argent, et ce, afin de remettre la Maison au gagnant dans un délai raisonnable, le cas échéant.
 22. Les tirages électroniques et le grand tirage se dérouleront sous la supervision de Lemieux Nolet et de trois employés de la Fondation Maurice-Tanguay.



LA MAISON FONDATION
MAURICE-TANGUAY NOVO CLIMAT
pour les enfants aux besoins particuliers

UNE PRÉSENTATION DE
Mercedes-Benz de Québec



**RÈGLEMENTS
2026**

TIRAGE ET COMMUNICATION AVEC LES GAGNANTS

23. La liste des gagnants sera disponible après les présélections et le grand tirage aux endroits suivants :

- Site web de la Fondation au www.fondationmauricetanguay.com
- Page Facebook officielle de la Fondation Maurice-Tanguay;
- Journal de Québec le lendemain de la présélection;
- Acheminée par courriel à tous les vendeurs autorisés;
- Infolettre de la Fondation et de Tanguay;

24. Dans l'éventualité où le numéro annoncé (affiché) et le numéro gagnant officiel ne sont pas identiques, ce dernier doit prévaloir.

25. Tous les gagnants sélectionnés seront avisés par téléphone ou par courriel par la Fondation. Afin de recevoir son prix, le gagnant devra fournir son courriel d'achat (ou en présentant son billet imprimé) et sa preuve d'identité. Le détenteur du billet gagnant aura quatorze (14) jours ouvrables à compter du moment de l'annonce pour réclamer le prix. Il est dans la responsabilité du gagnant de fournir des coordonnées exactes à la Fondation afin de respecter les délais pour l'octroi du prix au gagnant.

26. Les personnes gagnantes devront remplir un formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité avant de prendre possession de leur prix.

27. Dans l'éventualité où la personne dont le billet sélectionné n'aurait pas réclamé son prix dans le délai de quatorze (14) jours ouvrables, le prix sera réutilisé dans une autre activité de collecte de fonds de la Fondation Maurice-Tanguay approuvé par la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec.

28. Les prix des gagnants ne sont pas transférables et doivent être acceptés tels quels sans substitution.

29. Seul le détenteur du billet gagnant peut réclamer le prix. La Fondation Maurice-Tanguay n'assume aucune responsabilité par rapport à toute autre personne qui déclare détenir un intérêt ou un droit de recevoir le prix au complet ou une partie du prix associé au billet gagnant.

30. Les billets sont sujets à vérification par les organisateurs du tirage. Tout billet frauduleux sera automatiquement rejeté et ne donnera pas droit à un prix. Le billet de tirage sera nul s'il y a une preuve que le billet a été volé, non émis, inadmissible, modifié, contrefait, défectueux, imprimé en double exemplaire ou imprimé / produit par erreur. Les personnes non autorisées qui copient, vendent ou modifient des billets sont passibles de poursuites.



LA MAISON FONDATION
MAURICE-TANGUAY NOVO CLIMAT
pour les enfants aux besoins particuliers

UNE PRÉSENTATION DE
Mercedes-Benz de Québec



**RÈGLEMENTS
2026**

AUTRES CONDITIONS GÉNÉRALES

31. **Aucun reçu officiel pour fins d'impôt ne sera émis** pour l'achat de billets de tirage, tel que prévu par l'Agence du revenu du Canada.
32. Toutes les ventes de billets sont finales. Il n'y aura aucun remboursement émis à quiconque pour quelque raison que ce soit. Tous les billets achetés incluant les numéros de tirage sur ces billets respectifs qui font partie du tirage ne peuvent pas être remboursés, même si un acheteur de billets a fait une erreur dans la sélection du montant des billets qu'il souhaite acheter.
33. Si l'intégrité d'un tirage est compromise de quelque façon que ce soit, la Fondation en avisera la Régie des alcools, des courses et des jeux du Québec (RACJ) et consultera la RACJ sur la meilleure façon de procéder. La Fondation doit recevoir l'approbation de la RACJ avant d'annuler le tirage au sort ou de modifier les règles de tirage au sort.
34. La Fondation Maurice-Tanguay, tout commanditaire et partenaire de ce tirage l'administrent de bonne foi et dans l'intérêt supérieur de la Fondation. Aucun partenaire (ni employé ou représentant de tout partenaire) ne peut être tenu responsable en cas d'erreur, de mauvais fonctionnement du système ou en relation avec toutes décisions prises reliées à la gestion du programme.
35. Les personnes gagnantes dégagent de toute responsabilité la Fondation, ses agences de publicité et de promotion, leurs employés, agents et représentants de tout dommage quelles pourraient subir en raison de l'acceptation ou de l'utilisation du prix.
36. Ce tirage est assujéti à toutes les lois et à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables. Toute décision prise par les organisateurs est finale et sans appel.

LIBÉRATION DÉCLARATION PUBLIQUE

37. En participant à un tirage, les personnes gagnantes autorisent les organisateurs et leurs représentants à imprimer, publier ou utiliser, leur nom, image, photo, voix, ressemblance, et information biographique à toutes fins reliées à la Fondation et à ses activités incluant, mais sans s'y limiter, à des fins publicitaires et promotionnelles, et ce, sans contrepartie financière.

Pour obtenir une copie des règlements du présent tirage ou pour tout autre commentaire à ce sujet :



418.627.5527
fondation_tanguay_tirage
@tanguay.ca

**50, rue du Marché Champlain,
Québec, Québec G1K 4H3**

Licence RACJ : #L-02994

RÈGLEMENTS 2026